



MAIRIE DE PESSINES

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 15 Octobre 2021 à 19 h 30

Étaient présents : Mrs DELHOUME - BON – GARDAIS – GOUINEAUD - LESSEUR – MIMOL - ROUX
et Mmes DE KERROS – ERABLE – LUCAS - MESLAND

Absents : Mme AUTANT Sophie
Mme REMY Véronique
Mme MAZET Sylvie
M. DUMAND François

Mme MESLAND Christine a été nommée secrétaire de séance.

1/ Réalisation d'un emprunt pour le financement des travaux de mise en place de panneaux photovoltaïques

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de contracter auprès de la CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL Océan un emprunt d'un montant de 95 000,00 € destiné à financer les travaux de mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL décide :

ARTICLE 1 :

Monsieur le Maire est autorisé à réaliser auprès de la CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL Océan un emprunt d'un montant de 95 000,00 € et dont le remboursement s'effectuera par trimestrialités en vingt années, au taux fixe de 0,850 %.

Frais de dossier : 150,00 €

ARTICLE 2 :

La COMMUNE de PESSINES s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des échéances.

ARTICLE 3 :

Les fonds seront versés à L'EMPRUNTEUR par virement au SGC Saint Jean d'Angély.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

La séance est levée à 19 h 45.

Vu par Nous, Maire de la Commune de PESSINES pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

En Mairie, le 18 Octobre 2021



Le Maire,


Philippe DELHOUME